



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
الخوادم المغربية | المغربية | ٤٠٨٤٤٤٤٤
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Jamal Eddine Naji Directeur Général de la Communication Audiovisuelle à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) : Les radios associatives au centre du dialogue national pour s'accorder sur une approche efficace

[A](#) [1] [A](#) [1]

Jamal Eddine Naji Directeur Général de la Communication Audiovisuelle à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) : Les radios associatives au centre du dialogue national pour s'accorder sur une approche efficace

24 Mars 2013

Tunis, 24 mars 2013 (MAP) - Les radios associatives sont au centre du dialogue national engagé par les différentes parties concernées par ce sujet au Maroc, tant au niveau des organisations de la société civile que des instances officielles, dans le but de s'accorder sur une approche efficace et pratique, a indiqué Jamal Eddine Naji, directeur général de la communication audiovisuelle à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA).

Dans son intervention au Forum mondial des médias libres (FMML), dont les travaux ont démarré dimanche dans la capitale tunisienne avec la participation des représentants des médias libres et alternatifs du monde entier, M. Naji a noté que le débat autour des médias alternatifs, dont les radios associatives, a été amorcé pour la première fois au Maroc en 1996 au niveau des chercheurs et représentants de la société civile, avant de prendre forme en 2007 à l'occasion de la conférence arabo-africaine sur les médias, organisée à Rabat en coopération avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Depuis, le débat entre les différentes parties s'est fortement développé, notamment via le portail "Joussour" et le forum des Alternatives Maroc, avant d'aboutir à un projet de loi qui a été présenté aux autorités compétentes, en l'occurrence le ministère de la communication et la HACA.

Le parcours du Maroc dans le domaine des radios associatives se conforme aux orientations de l'UNESCO, qui a souligné, lors de la dernière décennie, l'importance, pour les médias alternatifs, d'entamer la préparation du cadre législatif, et qui devrait prendre en considération l'ensemble des aspects liés à ce domaine, notamment le financement, le soutien, la déontologie et la formation.

Il a noté, dans ce sens, les axes sur lesquels doivent reposer ces radios, conformément aux orientations de l'organisation mondiale des radios associatives, dont le principe de proximité et l'action en faveur des objectifs de développement économique, social, culturel et linguistique.

Le FMML, qui se tient dans le cadre du Forum social mondial (du 26 au 30 mars à Tunis), sous le thème "Les médias libres : un levier structurant de la démocratie et de la citoyenneté", discute trois jours durant de plusieurs sujets, dont "les radios associatives", "le droit à la communication et à l'information" et "l'appropriation citoyenne des technologies de l'information et de la Communication".

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>